



(Finistère)

Landéda, le 1^{er} juillet 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2020

ENFOUISSEMENT DE LIGNES A KERIVIN

RAPPORT N°08-06/2020

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LANDEDA afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA.....	25 000,00 € HT
- Extension éclairage public - Génie civil.....	4 850,34 € HT
- Réseaux de télécommunication (génie civil).....	6 995,07 € HT
Soit un total de	36 845,41 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒.....	Fi-
nancement du SDEF :	25 000,00 €
⇒.....	Financement de la commune :
- Réseaux BT, HTA.....	0,00 €
- Extension éclairage public - Génie civil	4 850,34 €
- Réseaux de télécommunication (génie civil)	8 394,08 €
Soit un total de	13 244,42 €

Les travaux d'effacement ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 8 394,08 € TTC.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Par conséquent, je vous propose :

- D'accepter le projet de réalisation des travaux : Effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom à Kerivin.
- D'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 13 244,42 €,
- D'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 25
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°08-06/2020

Réunion du 06 juillet

ENFOUISSEMENT DE LIGNES A KERIVIN

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absents :

Muriel COLLOMBAT A David KERLAN

Frédéric LE COZE A Martine KERFOURN

Monsieur Laurent LE GOFF a été élu(e) secrétaire de séance.

Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Landéda afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

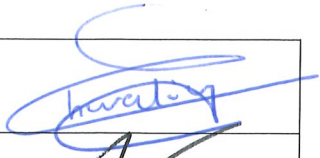
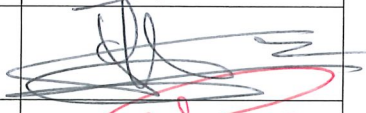
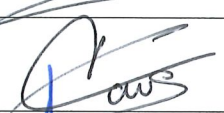
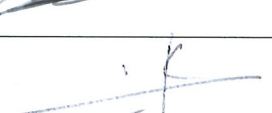
DÉLIBÈRE

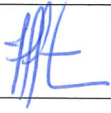
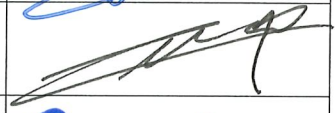
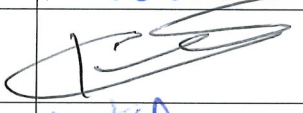
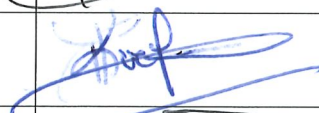
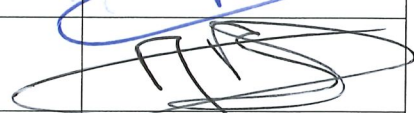
ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal accepte le projet de réalisation des travaux : Effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom à Kerivin.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal accepte le plan de financement proposé par le SDEF estimée à 36 845,41 €.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal accepte le versement de la participation communale estimée à 13 244,42 €.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	Procuration
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
LE COZE Frédéric	Procuration
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200706-2020_06_07_08-DE